

comme son nom l'indique, est l'Ordre de la pénitence. Pourquoi toutes ces prescriptions, pourquoi ces jeûnes, ces abstinences, pourquoi la fuite du monde et des assemblées bruyantes, bals et théâtres licencieux, pourquoi cette interdiction scrupuleuse de tout ce qui pourrait être pour les passions toujours vivantes, quoique toujours mâtées, ce que serait l'étincelle déterminant l'explosion ? Pourquoi cette recherche minutieuse de toutes les fautes de la journée prescrite chaque jour par la Règle franciscaine ?

Toutes ces prescriptions reposent sur cette conviction que l'homme a péché, qu'il a besoin d'expiation ; que son expiation, vis-à-vis de Dieu, est pour lui en même temps un remède nécessaire qu'il doit prendre à dose continue, sous peine de se laisser asphyxier par les exhalaisons de sa partie inférieure et de l'atmosphère ambiante, toute saturée de sensualisme.

Tertiaires de St François, puissiez-vous de mieux en mieux comprendre cet esprit de pénitence, qui est l'opposé de l'esprit maçonnique et de l'esprit du monde ! Vous serez alors la lumière et le sel des âmes, et le Tiers-Ordre aura fait de vous des chrétiens complets.

FR. PIERRE-BAPTISTE,
Min. Provincial.



QUESTION PRATIQUE

LE LUXE

VI

Il est temps que je m'arrête. Les personnes de bonne volonté ont dû comprendre suffisamment. D'autres ne manqueront pas, comme cela est déjà arrivé, de comprendre juste le contraire de ce que j'ai écrit : j'en suis fâché ; mais qu'y faire ? Enfin, j'ai appris que j'avais révolutionné certains esprits et que quelques personnes ont renoncé au Tiers-Ordre à cause de ce que j'ai dit.

Ma conscience ne m'accuse pas d'avoir insulté personne ni d'avoir exagéré quoi que ce soit. Si certaines personnes se sont senties froissées, tout ce que je puis conclure, c'est que je leur ai